

LE MONDE ET LA POLITIQUE

Le bureau de poste de la cité de Montréal va être prochainement éclairé à la lumière électrique.

Le contrat pour la construction d'arsenaux à Montréal a été signé hier par MM. McShane, Brennan et Starrs.

Le député d'Essex, M. Paterson, était de passage à Ottawa hier. Il a eu une entrevue avec le ministre de la Marine et des Pêcheries pour affaires dépendant de sa charge.

Il est entendu que les alentours du Parlement vont être éclairés à la lumière électrique, mais cette amélioration ne s'accomplira probablement pas avant le printemps prochain.

Sir Hector Langevin s'étant fait vacciner avant son départ pour Québec, samedi, l'on attribue à cette cause l'indisposition qui l'a retenu à domicile depuis son arrivée dans la vieille cité de Champlain.

Du Witness :

La Minerve nous accuse de demander la mort de Riel. Ce n'est pas là une accusation très sérieuse.

Pas très-sérieuse, en effet, pour l'organe libéral, mais assez sérieuse pour Riel lui-même, on en conviendra.

La Minerve dit :

Voici le Witness parti en guerre contre les Sœurs de Charité. Avant-hier, il les accusait cyniquement d'être la cause de la propagation de la petite vérole. Hier il s'opposait brutalement à ce que la corporation les dispense de la taxe d'eau.

Un phare vient d'être érigé sur l'île Caribou, dans le lac Supérieur, pour guider les vaisseaux qui font le trajet entre le Sault Ste Marie et Port Arthur. C'est en parcourant cette route, on se rappelle, que le steamer *Spartan* a fait naufrage il y a deux ans.

Le département des Travaux Publics est à faire poser un solide et large trottoir en bois dans la rue Wellington, vis à vis les édifices parlementaires. Il a en outre donné ordre de renouveler sans délai le pavé du chemin, qui est, à l'heure actuelle, en très-mauvaise condition dans cette partie de la capitale.

Voici ce qu'a dit Riel du gouvernement Mackenzie :

Le même état de choses dura jusqu'en 1876, quand le lieutenant-gouverneur Laird conseilla au gouvernement de rendre justice aux Métis. Mais on ne l'écouta pas. Durant les années 1876, 1877 et 1878 la seule réponse obtenue était : le gouvernement s'occupe de la chose.

Que pense de cette appréciation la presse libérale, qui accuse sans cesse le parti conservateur de n'avoir rien fait pour rendre justice aux populations du Nord-Ouest ?

LA BOULE VERTE

M. Richard donne avis à ses nombreuses pratiques que son magasin est maintenant fourni d'un assortiment complet de nouvelles marchandises qu'il vend à des prix extraordinairement bas. M. Richard n'a rien à faire avec le magasin de la rue Rideau, où son nom est affiché. Son véritable magasin est situé au coin des rues Dalhousie et St Patrice, à l'ancien et fameux poste de la Boule Verte.

Madame Thomas Byfield
née DUMOUCHEL,
147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield.

3 juin

LES FAITS DU JOUR

Son Excellence le Gouverneur Général était à Qu'Appelle hier.

Il y aura une grande assemblée en faveur de Riel, dimanche prochain, au champ de Mars de Montréal.

Le choléra sévit de plus en plus en Sicile. Le peuple est fort alarmé, et l'exode de ceux qui fuient le fléau augmente de jour en jour.

Des brigands, en Macédoine, ont fait prisonniers l'archevêque de Verias, sa nièce et une autre dame. Ils réclament £3,000 de rançon pour les remettre en liberté.

L'éléphant-bouffon du cirque de Barnum, qui s'est fait fracturer une jambe dans l'accident de chemin de fer de St Thomas, Ont., a été transporté à Bridgeport, Conn., où l'on va tenter l'impossible pour le guérir.

Hier soir, l'archidiacre Farrar a fait une lecture dans la salle Shaftesbury, à Toronto, sur Browning, qu'il a qualifié de poète de la conscience, de l'amour et de la religion. L'assistance était distinguée et très-nombreuse.

Une dépêche spéciale au *Times* de New-York dit : L'opinion anglaise, telle qu'elle est dans la presse, est contre la pendaison de Riel ; mais, il y aura un mécontentement général à l'ouest de Montréal, si l'on use de clémence.

La barre d'or la plus considérable que l'on ait jamais vue dans la Nouvelle Ecosse, vient d'être apportée à Halifax des mines de Montague. Elle pèse 1,054 onces, est évaluée à \$20,618 et est le produit du travail de douze bœufs durant quatorze jours.

Une perle, cueillie dans les *Petites Affiches* :

Un banquier, pour donner plus d'extension à ses affaires, désirerait trouver cinquante mille francs, par association ou mariage. Il préférerait un associé.

Voilà de la franchise, au moins !

On annonce de la Nouvelle Ecosse que la cueillette des pommes est manquée. Le rendement des Nonpareils, des Baldwin et des Bishops est presque nul.

La récolte du foin, au contraire, est au dessus de la moyenne, tandis que les grains, patates, navets, promettent aussi un rendement considérable.

Mr Grandeur Mgr Lafleche est allé rendre visite au nouvel évêque de Nicolet, Mgr Gravel, dans le cours de la semaine dernière.

Le vénérable prêtre a été reçu avec solennité ; à bon nombre d'endroits, dans la ville, des drapeaux flottaient en son honneur, et les cloches de l'église ont sonné à l'arrivée du distingué visiteur. Les citoyens de Nicolet ont, comme toujours d'ailleurs, très bien fait les choses en cette occasion.

Le *Montreal Daily Witness*, qui d'habitude n'est pas tendre pour la France et tout ce qui lui touche de près ou de loin, dit à propos du départ du *Bowet* et de la *Flora* de la rade de Québec :

"Les frégates françaises ont quitté Québec au milieu des regrets de tout le monde. Les officiers ont regagné somptueusement, et pendant leur court séjour dans la province de Québec, les équipages de ces bâtiments de guerre se sont attiré l'admiration universelle par leur belle tenue et leur bonne conduite."

Le village de Chambly, Qué., a été le théâtre d'un bien douloureux accident, dimanche dernier après-midi. Alfred d'Avignon, jeune homme de 26 ans, étant allé à la chasse avec trois amis, a regu dans le cou la décharge d'un fusil que l'un de ses compagnons avait armé insuffisamment. La mort a été instantanée, et son meurtrier in-

culpable est inconsolable. Le défunt était très estimé dans Chambly et les regrets sont unanimes à son égard.

STATISTIQUE DE LA PICOTTE

Les rapports du bureau de santé constataient, hier matin, qu'il y a eu, lundi, à Montréal, vingt-sept décès des suites de la picotte, quatre à Ste Cunégonde, trois au village St Jean-Baptiste et deux à la côte St Louis.

Un état officiel, qui vient d'être publié, démontre, de son côté, que les décès se sont élevés à 184, durant la semaine finissant le 18 courant. Au nombre des victimes, on compte 163 enfants âgés de moins de 10 ans.

Dans les localités avoisinantes, la picotte paraît avoir causé la mort de cinquante personnes, du 19 au 21 septembre. A une assemblée du bureau de santé de Montréal, hier, on a pris connaissance d'une lettre de M. Laird et fils, qui s'engageait à bâtir et livrer un hôpital pour les varioles sous quinze jours de l'acceptation de leurs offres, moyennant une somme de \$21,000.

LE MONDE ET LA VILLE

Le marché était très pauvrement approvisionné hier.

Mathew Davidson vient d'être mis sur la liste des gardiens de la paix.

M. N. A. Savard offre au public du mastic, des vitres et des huiles de toutes les sortes à des prix extraordinairement bas.

Le constable Armstrong a donné sa démission comme homme de police pour retourner à son ancien métier de forgeron.

Il fait un froid de loup dans la capitale aujourd'hui. C'est la remarque que chacun jetait à la tête de son voisin, dans les rues, ce matin.

Vernis à tuyaux, première qualité, vendu à \$1.60 par gallon et détaillé à 10 cts par demiard, chez N. A. Savard.

Un cheval vicieux a fort égayé les badauds lundi soir, dans la rue Wellington, par une série de sauts et de sauteries de ruades et d'autres écarts.

C'est dimanche soir que la fanfare de Ste Anne doit donner à son profit, dans la salle qui porte son nom, une grande représentation dramatique et musicale. Qu'on se le dise et qu'on y aille.

Vingt-six personnes, soupçonnées d'être propriétaires de chiens sans avoir payé la licence réglementaire, ont été assignées à comparaître devant le magistrat de police demain matin.

La soirée a été très-intéressante au patinoir Royal hier. Mlle Jessie Wartz et M. Chas McKinney se sont surpassés et ont soulevé beaucoup d'admiration et d'applaudissements.

MM. Rochester et Doherty viennent d'acheter de la Banque Nationale, au prix de \$30,000, la limite de bois Baldwin, située sur la rivière Ottawa, dans le voisinage de Mattawa.

La musique de Ste Anne doit donner à son profit une grande représentation dramatique et musicale, dimanche soir, 27 courant, à la salle qui porte son nom. Nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à se rendre à cette soirée.

La valeur de la propriété foncière se maintient dans Ottawa. La semaine dernière, un lot vacant situé au côté nord de la rue Cooper, a été vendu \$900, tandis qu'un autre qui forme le coin des rues Lewis et Beaconsfield était payé \$1,090.

Vernis à tuyaux, première qualité, vendu à \$1.60 par gallon et détaillé à 10 cts. par demiard, chez N. A. Savard.

Les hommes de police viennent de recevoir leurs habits d'automne. Ceux qui étaient de faction dans les rues la nuit dernière se sont trouvés bien de cette mesure de la prévoyance municipale.

Onze cultivateurs de ce district sont partis, hier matin, pour aller visiter le Manitoba, profitant d'une excursion à bon marché qui se fait actuellement via le Grand Tronc. On annonce une semblable excursion pour le mois prochain.

Plusieurs amateurs, avantageusement connus du public d'Ottawa, se préparent à tuellement à donner une soirée au bénéfice de la musique de Ste Anne. Cette soirée doit avoir lieu dimanche prochain et promet d'être des plus amusantes. Admission : 25 cts. Galeries : 15 cts.

Vernis à tuyaux, première qualité, vendu à \$1.60 par gallon et détaillé à 10 cts. par demiard, chez N. A. Savard.

Le moulin à scie de M. E. B. Eddy vient de discontinuer ses opérations de nuit. Aucun des employés ne recevra son congé néanmoins, attendu que la plupart d'entre eux doivent partir bientôt pour les chantiers.

Grande représentation, dimanche prochain, à la salle Ste Anne. Opérettes, chansonnettes, comédies, etc., etc., etc. Les recettes de la soirée seront versées à la caisse de la fanfare de Ste Anne. Admission : 25 cts. Galeries : 15 cts.

Il y aura un banquet à Bell's Corners, le 30 courant, à l'occasion de la clôture de la 42ième exposition agricole du comté de Carleton. Sir John A. Macdonald et nombre d'autres notabilités politiques et civiles ont été invités à y prendre part.

Certaine mesure de la rue Maria, qui menace ruine depuis longtemps, a partiellement été renversée par la tempête d'hier. Nous espérons que les autorités civiles vont maintenant faire jeter par terre ce qui reste encore debout de cette bâtisse.

Le Capt. Bergeron, du lac Témiscamingue, vient d'acheter, à Aylmer, un bateau à vapeur destiné à faire le service des passagers et des bagages sur le lac des sept lacs entre les rapides de la Montagne et le Long Saut.

Son Honneur le maire Macdougall a reçu hier le télégramme suivant du Col. Robbins, ci devant consul des Etats-Unis en cette ville, en date d'Adrian, Mich : "Edward Martin, que l'on suppose d'Ottawa, a été tué par les chars ce matin."

L'air de la Capitale n'est décidément pas favorable à Mathew Patineau, un bûcheron des chantiers revenu à domicile ces jours derniers, à la suite d'une longue absence. A peine de retour, en effet, il s'est enivré, puis a battu sa femme, et enfin est allé s'échouer dans les cellules de la station de police.

Les bûcherons continuent de laisser la ville pour les chantiers. Quarante-trois sont partis, avant-hier, pour la Baie Georgienne, où ils s'en vont travailler à l'emploi de la Ottawa Lumber Company. MM. Bronson et Weston, de leur côté, en ont envoyé une centaine, hier soir, sur les limites de bois qu'ils possèdent à Rathbun.

Dimanche prochain, le 27 courant, la musique de la paroisse Ste Anne donnera une grande soirée dramatique et musicale, sous le patronage de M. le Grand-Vicaire Routhier. La soirée aura lieu dans la salle Ste Anne. Admission : 25 cts. Galeries : 15 cts.

A la cour de police, hier matin, James Little a été condamné à \$1 d'amende et les frais pour ivresse dans les rues. Les six jeunes garçons, accusés d'avoir volé du raisin dans le jardin de M. Ryan, comparaitront de nouveau aujourd'hui. Benjamin King a dû payer \$1 d'amende et les frais pour vol de six pigeons.

Ceux qui veulent passer une charmante soirée et faire une bonne œuvre ne sauraient mieux s'adresser qu'en se rendant au bazar de l'église St Jean-Baptiste. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'aller prendre place au grand banquet qui doit avoir lieu dans la salle du bazar, samedi, 26 courant, à 6 p. m.

Deux personnes se disputaient, hier soir, au magasin populaire de la Basse-Ville, coin des rues Dalhousie et St Patrice. L'une d'elles se précipita à sa voisine de l'avoir entraînée aux magasins de banque, route, si bien annoncés dans notre ville. En comparant certains articles, elles venaient de comprendre toutes deux qu'elles avaient été trompées quant aux prix et à la qualité des marchandises achetées dans ces établissements.

En effet, au magasin de la Boule Verte, on ne fait distribuer aucun papier pour vanter la marchandise ; le public, s'y rendant en foule, rend justice au propriétaire et lui épargne le trouble de tapasser d'annonces les marches des églises, les rues et les marchés.

NAISSANCE

Hier, en cette ville, la femme de Joseph Alphonse Valin, avocat, un garçon.

DECES

Ce matin, à la Pointe Gatineau, à l'âge de 3 ans et 8 mois, Clotia, enfant de M. Fidière Laforune. Les funérailles auront lieu demain, le 24 courant, à 4 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Trottoirs dans le Quartier Ottawa.

PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière dans le but de couvrir les frais de la construction des trottoirs à être faits dans le quartier Ottawa, en la cité d'Ottawa, dans les rues et suivant les proportions ci-après mentionnées, savoir :—Des trottoirs transversaux de 3 pouces d'épaisseur, Du côté nord de la rue Water, entre les rues Sussex et Dalhousie, 8 pieds. Du côté sud de la rue Water, entre les rues Sussex et Dalhousie, 8 pieds. Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.

Le coût des travaux s'élève à \$1,101.00, et dans cette somme \$270.00 doivent être fournies à même le fonds général de la Municipalité. Une Cour de Révision siégera le lundi, 28 septembre 1886, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.

Daté ce 14 septembre A. D., 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.



Egoûts dans le Quartier By.

PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière dans le but de couvrir les frais de la construction d'egoûts à être faits dans le quartier By, en la cité d'Ottawa, dans les rues et suivant les proportions ci-après mentionnées, savoir :—Un egoût à tuyau en glaise vitrifiée de 24 pouces dans la rue York, de l'egoût principal à la rue William.

Un egoût à tuyau en glaise vitrifiée de 18 pouces dans la rue York, de la rue William à la rue Sussex.

Un egoût à tuyau en glaise vitrifiée de 15 pouces dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Clarence.

Un egoût à tuyau en glaise vitrifiée de 12 pouces dans la rue Sussex, de la rue Clarence à la rue St. Patrice.

Un egoût à tuyau en glaise vitrifiée de 12 pouces de la rue George à la rue Rideau.

Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.

Le coût des travaux s'élève à \$6,700.00, et dans cette somme \$560 doivent être fournies à même le fonds général de la Municipalité.

Une Cour de Révision siégera le lundi, 28 septembre 1885, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.

Daté ce 14 septembre A. D., 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.



Trottoirs dans le Quartier By.

PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière dans le but de couvrir les frais de la construction des trottoirs à être faits dans le quartier By, en la cité d'Ottawa, dans les rues et suivant les proportions ci-après mentionnées, savoir :—Des trottoirs transversaux de 3 pouces d'épaisseur,

Du côté nord de la rue George, entre les rues William et Cumberland, 10 pieds.

Du côté sud de la rue York, entre les rues Sussex et Cumberland, 10 pieds.

Du côté nord de la rue York, entre les rues Sussex et St. Patrice, 8 pieds.

Du côté sud de la rue Clarence, entre les rues Sussex et Dalhousie, 8 pieds.

Du côté nord de la rue Clarence, entre les rues Sussex et King, 8 pieds.

Du côté sud de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, 8 pieds.

Du côté nord de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, 8 pieds.

Du côté sud de la rue St. Patrice, entre les rues Sussex et King, 8 pieds.

Du côté ouest de la rue Sussex, du lot à la rue St. Patrice, 10 pieds.

Du côté ouest de la rue Dalhousie, entre les rues George et St. Patrice, 8 pieds.

Du côté est de la rue Dalhousie, entre les rues George et St. Patrice, 8 pieds.

Du côté ouest de la rue Cumberland, entre les rues George et York, 8 pieds.

Du côté est de la rue Cumberland, entre les rues George et St. Patrice, 8 pieds.

Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.

Le coût des travaux s'élève à \$3,789.00, et dans cette somme \$2,820.00 doivent être fournies à même le fonds général de la Municipalité.

Une Cour de Révision siégera le lundi, 28 septembre 1885, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.

Daté ce 14 septembre A. D., 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS Dans le Quartier St. Georges, en la Cité d'Ottawa.

AVIS est par le présent donné que le Conseil de ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs des dimensions suivantes dans les diverses rues ci-après désignées :—

Du côté nord de la rue Rideau, entre les rues Chapelle et Wurtemberg, un trottoir transversal de 3 pouces d'épaisseur et de 6 pieds de largeur.

Du côté sud de la rue Rideau, entre le pont des Sapeurs et la rue Mosgrove, un trottoir transversal de 3 pouces d'épaisseur et de 10 pieds de largeur.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ses travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des réquisitions contre telle répartition au Conseil de Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du 24ième jour de septembre, A. D., 1885.

Ottawa, 10 septembre 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.